

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 1 juillet 2025.

Sont présents(es) : Siègle #1 - Gilles Ouellet
Siègle #2 - Marilyne Lévesque
Siègle #3 - Stéphanie Bard
Siègle #4 - Francine Bard
Siègle #6 - Danielle D'Anjou

Est absent : Siègle #5 - Gabriel D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

3.2 - Adoption du Règlement no 46-25 afin d'abroger le Règlement no 42-25 sur la salubrité et l'entretien des logements

3.3 - Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de juin 2025

4.2 - Demandes de don et commandite

4.3 - Rémunération du personnel pour les élections municipales du 2 novembre 2025

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

5.1 - Achat et installation de deux caméras au garage municipal

5.2 - Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) / Dossier XYT92728-14075(1)-20240419-001 / Approbation des dépenses des travaux d'amélioration

5.3 - Vente de l'ancien camion municipal par appel d'offres

5.4 - Demande d'autorisation pour l'installation de ponceaux pour fermer le fossé

5.5 - Demande d'un citoyen / Installation d'un ponceau entre sa propriété et le côté nord du chemin

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 - Projet de coopération intermunicipale - FRR Volet 4 / Traitement des eaux usées

863-07-25

	6.2 - Élaboration du plan de gestion des actifs en eaux usées / Acceptation d'une soumission 6.3 - Démarche de gestion des actifs municipaux en eau 6.4 - Évaluation budgétaire pour travaux en présence de contaminants 7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE 7.1 - Entente de services du Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup 2025-2026 / Autorisation de signature 7.2 - Autorisation d'achat de fibre de bois pour la cour de l'École de l'Amitié 7.3 - Service de Garde dans l'édifice du Parc Garneau / Aménagement d'une aire de jeux 8 - VARIA 8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers 9 - CORRESPONDANCE 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE
864-07-25	3 - LÉGISLATION 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance; IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 soit adopté, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Municipalité. ADOPTÉ
865-07-25	3.2 - Adoption du Règlement no 46-25 afin d'abroger le Règlement no 42-25 sur la salubrité et l'entretien des logements CONSIDÉRANT que le Règlement no 42-25 sur la salubrité et l'entretien des logements n'est pas conforme à la loi; CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné au préalable par Marilyne Lévesque à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025; CONSIDÉRANT que le Règlement no 46-25 est déposé dans le conseil sans papier et joint à la présente résolution comme s'il avait été reproduit en totalité; IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents QUE le conseil adopte le Règlement no 46-25 afin d'abroger le Règlement no 42-25 sur la salubrité et l'entretien des logements. ADOPTÉ
866-07-25	3.3 - Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant CONSIDÉRANT que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1er juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer

l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT que, dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT que pour remplir les exigences de la Politique de l'État, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit se doter d'une directive précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le français comme langue officielle;

QUE le conseil adopte la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

867-07-25

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de juin 2025

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2025, totalisant la somme de 145 802,51 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

868-07-25

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande de l'Arc-en-ciel du coeur, pour leur campagne de financement 2025-2026, pour un don de 100 \$.

ADOPTÉ

869-07-25

4.3 - Rémunération du personnel pour les élections municipales du 2 novembre 2025

CONSIDÉRANT la tenue d'élections municipales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire uniformiser le taux salarial de tous les postes à combler pour les élections;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil fixe le taux horaire à 22,54 \$/heure pour toutes les personnes qui occuperont un poste aux élections municipales.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

870-07-25

5.1 - Achat et installation de deux caméras au garage municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité a à coeur l'intégrité de ses bâtiments et de ses installations;

CONSIDÉRANT que l'ajout de caméras de surveillance au garage municipal découragerait d'éventuels méfaits;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission du Groupe Vigil, au montant de 2 386,22 \$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission du Groupe Vigil, telle qu'elle a été déposée;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement et que les crédits budgétaires soient pris dans le surplus libre.

ADOPTÉ

871-07-25

5.2 - Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) / Dossier XYT92728-14075(1)-20240419-001 / Approbation des dépenses des travaux d'amélioration

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marilyne Lévesque, il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant approuve les dépenses d'un montant de 61 270 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

872-07-25

5.3 - Vente de l'ancien camion municipal par appel d'offres

Sur proposition de Gilles Ouellet, et tous les élus étant d'accord, ce point est reporté à une prochaine séance.

873-07-25

5.4 - Demande d'autorisation pour l'installation de ponceaux pour fermer le fossé

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle propriété au 43 rue Principale;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'installation de ponceaux pour fermer le fossé;

CONSIDÉRANT les avantages présentés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'est engagé à payer tous les frais et à respecter les normes et le Règlement no 06-19;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la demande d'autorisation pour l'installation de ponceaux au 43 rue Principale;

QUE les travaux soient supervisés par un employé municipal et que des photos soient prises pendant les travaux et déposés au dossier de propriété.

ADOPTÉ

874-07-25

5.5 - Demande d'un citoyen / Installation d'un ponceau entre sa propriété et le côté nord du chemin

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 526 183 se plaint d'un problème d'eau dans le fossé au printemps qui refoule dans sa cave;

CONSIDÉRANT que, après vérification, ce problème n'est pas relié à l'eau qui s'accumule dans le fossé;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil refuse la demande d'installation d'un ponceau qui reliait le fossé sud au fossé nord;

QUE les employés surveillent ledit fossé au printemps et interviennent s'il y a un problème.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

875-07-25

6.1 - Projet de coopération intermunicipale - FRR Volet 4 / Traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Pacôme et la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant veulent présenter un projet de coopération intermunicipale - FRR Volet 4 – Traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le projet vise le partage d'une ressource en coordination et la formation d'une nouvelle ressource en traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la rareté de main-d'œuvre spécialisée en traitement des eaux usées affecte la capacité des petites municipalités à assurer la qualité et la conformité de leurs services d'assainissement;

CONSIDÉRANT que Saint-Pacôme et Saint-Gabriel-Lalemant souhaitent conclure une entente intermunicipale structurante afin :

- de partager les services d'une ressource en coordination du traitement des eaux usées;
- de former une nouvelle ressource dédiée à l'opération et à l'entretien des installations;

CONSIDÉRANT que cette approche permet de mutualiser les efforts, d'assurer une stabilité dans les ressources humaines et d'améliorer l'efficacité et la conformité des services rendus aux citoyennes et citoyens des deux municipalités;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant participe au projet de coopération intermunicipale - FRR Volet 4 – Traitement des eaux usées;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme soit le porteur du dossier;

QUE le document de présentation du projet annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante soit approuvé;

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise monsieur le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

876-07-25

6.2 - Élaboration du plan de gestion des actifs en eaux usées / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue avec la Fédération des municipalités du Québec (FQM) dans le but d'obtenir leurs services en ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques par la résolution no 840-05-25;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit élaborer un plan de gestion des actifs en eaux usées;

CONSIDÉRANT que cette action permettra de bonifier les sommes versées par la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de la FQM, en référence à leur offre de service jointe à la présente résolution;

QUE les crédits seront pris dans la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

877-07-25

6.3 - Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents, et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

II EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la municipalité s'engage à transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le conseil approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉ

878-07-25

6.4 - Évaluation budgétaire pour travaux en présence de contaminants

Dépôt, par la directrice générale, de l'évaluation budgétaire pour travaux en présence de contaminants préparée par GBI, demandée par Médial Services-Conseils, et acceptée par le conseil par la résolution no 734-01-25.

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

879-07-25

7.1 - Entente de services du Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup 2025-2026 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de services pour l'année 2025-2026 entre la municipalité et le Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup qui fixe le montant maximal que nous recevrons pour la mise en place de certaines activités, entre autres pour la participation à Viactive;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Sylvie Dionne, à signer l'entente de services 2025-2026.

ADOPTÉ

880-07-25

7.2 - Autorisation d'achat de fibre de bois pour la cour de l'École de l'Amitié

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente avec l'école l'Amitié pour l'entretien de la cour des jeux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter de la fibre de bois, pour une quantité de 240 verges à 30 \$ la verge de chez Écoced;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la commande de 240 verges de fibre de bois chez Écoced et le transport par Transport de Ripe Marc Pelletier à 675 \$ du voyage;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le surplus réservé à l'embellissement.

ADOPTÉ

881-07-25

7.3 - Service de Garde dans l'édifice du Parc Garneau / Aménagement d'une aire de jeux

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité de mettre en place un service de garde pour les petits dans le local de l'édifice du Parc Garneau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une aire de jeux à l'arrière du bâtiment, d'une dimension de 13 pieds par 37 pieds;

CONSIDÉRANT qu'il faut clôturer et rendre sécuritaire le sol de l'aire de jeux;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise

- la commande de panneaux de clôture chez BMR Saint-Pascal, au montant de 137,32 \$, avant taxes, le panneau tel qu'il a été soumis dans leur proposition;
- la commande d'un tapis synthétique chez Camille Dumais de Saint-Pascal, au montant de 37,98 \$ la verge carrée, avant taxes, et l'installation au coût de 600 \$, avant taxes, tel qu'il a été soumis dans leur proposition;
- l'achat de zéro 3/4 pour le nivellement du terrain;
- l'achat de blocs de ciment et de poteaux pour l'installation de la clôture;

QUE les crédits budgétaires seront dans le surplus accumulé pour l'embellissement.

ADOPTÉ

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

9 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

882-07-25

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

SAINT-GABRIEL-LELAMANT Pour le conseil municipal du mardi 1er juillet 2025		
Liste des comptes au 30 juin 2025		
SALAIRES		
1	Juin	25 972.29 \$
INCOMPRESSIBLES ET COMPTES PAYÉS		
2	Dépenses Micheline	Remb km et achats 5 à 7 des bénévoles 318.62 \$
3	Dépenses Sylvie	Remb inscription formation 156.26 \$
4	Dépenses Danny Chenard	AGA Réseau biblio Bas-St-Laurent 93.60 \$
5	Dépenses Daniel	Remb km + dîners formation espace clos 111.96 \$
6	Dépenses Tommy	Remb km et dîners formation espace clos 53.42 \$
7	Ministère du revenu	DAS mai 2 929.79 \$
8	Revenu Canada	DAS mai 1 331.36 \$
9	Régie des matières résiduelles	Coût d'adhésion (2/2) 8 227.00 \$
10	Régie protection incendie	Quote-part - 6/12 5 168.36 \$
11	FTQ	Cotisations mai 3 044.06 \$
12	TUAC	Cotisations syndicales mai 268.49 \$
13	6TemTi	Licence Microsoft + backup + antivirus + frais mensuels téléphones 383.67 \$
14	Bell	Téléphone usine de traitement des eaux usées 76.30 \$
15	Dons et commandites	Association du baseball mineur La Pocatière (Baseball mineur du Kamouraska) 50.00 \$
16	Renouvellements d'adhésion	SADC 34.49 \$
17	Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments mun. 5 915.95 \$
18	Ministère de la sécurité publique	Facturation Sûreté du Québec (1/2) 20 404.00 \$
19	Vidéotron	Forfait local des jeunes 60.81 \$
20	Visa	Postes Cnd, permis de bar (remb. à venir), registre foncier, dépenses 5 à 7 615.85 \$
Total des incompressibles et comptes payés		49 243.99 \$
COMPTES À PAYER		
21	AgroEnviroLab	Analyses eau potable et eaux usées 445.76 \$
22	Avantis	Quinc. terrain de jeux école + articles pour mise aux normes assurances 347.90 \$
23	BuroPro Citation	Fournitures de bureau 59.27 \$
24	Canadian Tire	Petits outils 162.07 \$
25	Carquest	Quincaillerie pour arrosage des fleurs 27.57 \$
26	Carrier, Patricia	Plate-bandes et bacs à fleurs + honoraires 791.21 \$
27	Chemco Environnement	Sulfate ferrique + transport 5 578.43 \$
28	Chouinard, Raymond	Piquets de cèdre 63.50 \$
29	Constructions HDF	Balai et aspirateur 4 599.00 \$
30	Doc électrique	Lumières d'urgence future garderie + MAJ électricité bureau 6 333.17 \$
31	Fonds de l'information du territoire	Mutations mai 30.00 \$
32	Garage S. Lemieux	Location camion de service 2 586.30 \$
33	Gilbert Royer	Collations santé et eau garage 51.76 \$
34	Laboratoire LER	Forage et échantillonnage av de la Rivière et des Érables 5 881.89 \$
35	L'Impression imprimerie	Gabriellois juin 227.65 \$
36	Location JC Hudon	Fouet 853.09 \$
37	Maheu & Maheu	Service de gestion paraistaire mai, juin, juillet 388.77 \$
38	Matériaux Direct	Bois + quincaillerie pour carré de sable garderie + bois terrain de jeux école, bancs et btes à fleurs 2 492.46 \$
39	Maxie Milliard Photo & Création	Photos du 5 à 7 des bénévoles 250.00 \$
40	Mécanique VR Sport	Tracteur à pelouse 326.06 \$
41	Metro Lebel	Collations santé et eau garage + 5 à 7 des bénévoles 556.23 \$
42	Migneault, Dolly	Ménage et fenêtres c.c. 275.00 \$
43	Montminy	Terre pour bacs à fleurs et paillis pour plate-bandes 239.01 \$
44	MRC Kamouraska	Service d'inspection régionale et km 34 062.93 \$
45	Nettoyeur Daoust/Forget	Nettoyage des nappes 5 à 7 des bénévoles 47.88 \$
46	Obakir	Livre Parcourir la rivière Kamouraska 440.00 \$
47	Produits sanitaires Unique	Nettoyant et détachant pour camion 89.33 \$
48	Publicité PA Michaud	Lettrage camion 201.21 \$
49	Quincaillerie R. Pelletier	Quincaillerie pour carré de sable + pickelball 253.98 \$
50	Securitas Technologie	Contrat de service système d'alarme garage 395.97 \$
51	Serres de la rive	Jardinières, remplacer celles qui sont brisées, engrais 1 972.44 \$
52	SPKL	Extincteur pour le camion 56.39 \$
53	Tourisme Kamouraska	Cotisation membre 2025 + parution dans le Guide touristique officiel 500.00 \$
Total des comptes à payer		70 586.23 \$
COMPTES À PAYER / RÉGLEMENT D'EMPRUNT Q2R22		
Total des comptes à refacturer		0.00 \$
GRAND TOTAL		145 802.51 \$